



- Avis de publicité -

**Procédure de mise en concurrence préalable à  
l'occupation du domaine public**

- **Festivités d'été 2023-2024-2025** -



Préambule : La Ville de Rethel lance une consultation dans l'objectif de sélectionner un prestataire chargé d'assurer la **tenue d'un débit de boissons** dans le cadre de la programmation des manifestations estivales qui portera sur les 3 événements suivants :

- ***La soirée du 13 juillet*** (Fête Nationale)
- ***Les fêtes de Sainte-Anne*** : du samedi 29 juillet 2023 au dimanche 06 août 2023.
- ***Rethel Plage*** : du samedi 12 août 2023 au mercredi 23 août 2023.

La présente procédure de mise en concurrence aura pour finalité la conclusion de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public selon les articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. La première convention portera sur l'organisation de la soirée du 13 juillet et les fêtes de Sainte-Anne. La deuxième convention portera sur l'organisation de Rethel Plage.

**Ces conventions seront renouvelables annuellement par tacite reconduction dans la limite de 3 saisons estivales maximum (années 2023 – 2024 – 2025).**

Cette procédure vise à présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence permettant aux candidats potentiels de se manifester dans le cadre d'une exploitation économique de courte durée sur le domaine public communal.

## 1- Emplacements

- **La soirée du 13 juillet** : Place De Lattre de Tassigny (côté Atmosphère - Hôtel de Ville)
- **Sainte-Anne / Rethel Plage** : Promenade des Isles, Place du Tivoli
- **Vin d'honneur de la Sainte-Anne** : Jardins de l'Hôtel de Ville (le dimanche 30 juillet 2023 à 12h00 à l'issue de la messe de Sainte-Anne)

## 2- Période

<u>Manifestations</u>	<u>Dates</u>	<u>Type d'exploitation requis</u>
<b>La soirée du 13 juillet (Fête Nationale)</b>	<i>Le jeudi 13 juillet 2023</i>	- Buvette Place de Lattre de Tassigny (Atmosphère – Hôtel de Ville)
<b>Les fêtes de Sainte-Anne</b>	<i>Du samedi 29 juillet 2023 au dimanche 06 août 2023</i>	- Buvette du Tivoli - Vin d'honneur (dans les jardins de l'hôtel de ville le dimanche 30 juillet à 12h00 après la messe de Sainte-Anne)
<b>Rethel Plage</b>	<i>Du samedi 12 août 2023 au mercredi 23 août 2023</i>	- Une paillote place du Tivoli de 14h à 19h (vente de glaces, sodas etc) - Une buvette et snacking de 19h à minuit

## 3- Redevance

<u>Manifestations</u>	<u>Montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public</u>
<b>La soirée du 13 juillet et les Fêtes de Sainte-Anne 2023 comprenant le vin d'honneur</b>	<b><i>5 000,00€ (Cinq mille euros)</i></b>
<b>Rethel Plage</b>	<b><i>1 900,00€ (Mille neuf cent euros)</i></b>

#### **4- Attribution**

L'attribution des 2 conventions d'occupation domaniale se fera selon les critères exposés dans le tableau suivant :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Les moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exploitation de la buvette</b>	50 points / 100 points
<b>La qualité et la variété des produits et consommations proposés</b>	50 points / 100 points

#### **5- Dossier de demande**

A l'appui de votre candidature, vous devrez impérativement fournir les documents suivants :

- Une fiche d'information indiquant sa dénomination, sa forme juridique, son siège social, la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat.
- Un extrait K-bis du Registre du Commerce des Sociétés en cours de validité.
- Une copie des attestations d'assurance en cours de validité au titre de la responsabilité civile.
- Une note détaillée sur les moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exploitation de la buvette.
- Une proposition des produits et consommations proposés.

Renseignements :

- Téléphone : 03.24.39.51.40
- Courriel : [affaires.juridiques@villederethel.fr](mailto:affaires.juridiques@villederethel.fr)
- A l'accueil de la mairie

**Les propositions des candidats devront être déposées à l'accueil de la Mairie au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.**

Les candidats sont réputés s'être rendus sur place pour apprécier à sa juste valeur l'importance des prestations à réaliser.